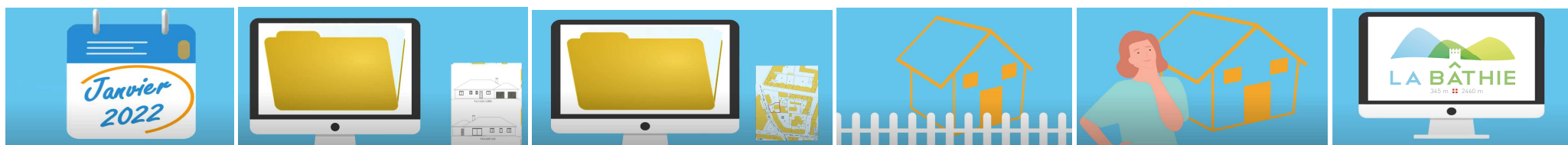




La dématérialisation des démarches d'urbanisme
c'est simple et rapide !



Information : Ouverture de la saisine par voie électronique pour les demandes d'autorisations d'urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2022, la commune de la Bâthie offre la possibilité aux administrés de transmettre en ligne par saisine par voie électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le droit des sols.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme seront accessibles à ce nouveau dispositif uniquement via le lien : <https://sve.sirap.fr/#/073032/>

En revanche, aucun dépôt par mail ne sera possible.

Cette procédure de saisine par voie électronique est vivement conseillée.

Toutefois, les pétitionnaires pourront encore, pour l'instant, déposer au besoin le dossier papier en mairie en respectant le dépôt en 5 exemplaires (formulaire de demande et plans).

